Image not found or type unknown

accident du travail non consolidé et nouvel employeur si il y a u

Par **YOUPLOULOU**, le **10/04/2011** à **17:49**

BONJOUR.
EN JUILLET 2010 j'ai eu un accident du travail(ambulanciere) depuis je suis en at et j'ai tjr des soins;etant en periode d'essai quand cela m'est arrivé mon employeur m'a fait comprendre qu'il serai mieux que je parte et je suis partie comme une imbecile ;le medecin de la secu voulait me faire une consolidation au 15 decembre 2010 mais lors de mon entretient avec lui il a bien vu que j'avais tres mal et a annulé la consolidation;n'ayant pas droit au chomage et ne touchant que le rsa (400 euros)il a bien fallut que je retrouve du boulot ce qui est fait depuis fevrier et depuis le 1er avril je suis en cdi;d'ici quelques jours je vais passer la visite medicale d'embauche que va t'il se passer si je me refait mal??faut t'il que je fasse faire une consolidation

merci de votre aide

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés